

INFO PLAISANCIERS

ENTRÉE EN BATEAU DE CROISIÈRE AU ROYAUME-UNI

DURÉE DU SÉJOUR

Les citoyens de l'Union Européenne peuvent séjourner au Royaume-Uni sans visa pour une durée maximale de 180 jours.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN ANGLETERRE

- **Passeport en cours de validité.** Les cartes d'identité ne sont plus acceptées.

- **Demande d'ETA (Electronic Travel Authorisation) :**

> Demande en ligne sur www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta

> Coût : £16

> Date de validité : 2 ans ou plus tôt si le passeport expire avant

- **Déclaration de votre escale (arrivée ou départ de l'Angleterre)**

Avant toute navigation à destination ou en provenance du Royaume-Uni, vous devez déclarer votre passage via la plateforme officielle : socr.homeoffice.gov.uk

> Créer un compte en renseignant vos coordonnées

Vous pouvez enregistrer un équipage habituel, ce qui vous permettra de récupérer ces informations lors d'une prochaine déclaration d'escale.

> Créer un plan de voyage

Renseignez votre port de départ, port d'arrivée, heure de départ et d'arrivée (dans une fenêtre de 2h), les coordonnées de l'équipage pour ce passage et les informations sur d'éventuelles marchandises transportées

=> Si le plan de voyage est accepté, vous recevrez une réponse par e-mail fournissant des instructions supplémentaires

=> Si le plan de voyage est rejeté ou incomplet, des informations complémentaires pourront être demandées concernant votre passage ou l'équipage.

À votre arrivée au Royaume Uni, si votre plan de voyage est validé, vous êtes autorisé à débarquer.

Cependant, il peut vous être demandé de hisser le pavillon Q lorsque vous entrez dans les eaux britanniques et de contacter les autorités par téléphone ou de les rencontrer en mer ou dans votre port d'escale.

En quittant le Royaume-Uni, aucune autre formalité n'est requise.

À noter : D'autres règles s'appliquent aux citoyens de l'Union Européenne qui ont un visa ou un autre statut d'entrée au Royaume-Uni.

PROCÉDURE ÎLES ANGLO-NORMANDES

Guernsey :

- Même procédure que les années passées.
- Formulaire GC27 à remplir à l'arrivée.

Jersey :

- Même procédure que les années passées.
- Formulaire en ligne à remplir avant l'arrivée.



FORMULAIRE
JERSEY

Avis de non-responsabilité :

Ce document a été rédigé conjointement par The Cruising Association et Port Chantereyne qui ont veillé à l'exactitude des informations. Cependant, the Cruising Association, Port Chantereyne, ainsi que leurs employés, contributeurs et membres concernés ne pourront être tenus responsables de toute perte, dommage ou inconfort résultant de l'usage ou de la confiance accordée à ces informations et/ou de la confiance accordée à ces conseils.



CHERBOURG
en Cotentin

PORT CHANTEREYNE
50100 Cherbourg-en-Cotentin
VHF : Canal 9
Tél : +33 (0)2 33 87 65 70
portchantereyne@cherbourg.fr
www.portchantereyne.fr


Port Chantereyne
CHERBOURG